



Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260706-2026_126_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Convention de mise à disposition du Local Associatif à l'association Gex Ski Club du 10 août 2026 au 09 août 2031 (3.6)**
Service : Population (DQ)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la demande de mise à disposition d'une salle communale les lundis soir, formulée et renouvelée par l'association Gex Ski Club, pour permettre leurs activités,

CONSIDÉRANT la disponibilité de la salle de réunion du Local Associatif (local 11) aux dates demandées, et la confirmation de l'association que cette salle pouvait convenir,

DÉCIDE

DE SIGNER la convention de mise à disposition ci-annexée pour une période de 5 ans, du 10/08/2026 au 09/08/2031.

La mise à disposition se fera à titre gracieux.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 06 juillet 2026.
Le Maire,
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 07 juillet 2026 et publiée sur le site internet de la ville le 07 juillet 2026.

